

ANALYSE DES DYNAMIQUES INTERNES DES DISCOURS ENVIRONNEMENTAUX EN CONTEXTE AFRICAIN CHEZ WANGARI MAATHAI ET PAUL KAGAMÉ

Melem Néhémie LATH

Doctorante
Université Felix Houphouët-Boigny
nehemielath@gmail.com

&

Amadou Ouattara ADOU

Enseignant-Chercheur
Maitre de Conférences
adouamed@yahoo.fr

RÉSUMÉ

Le présent article propose une analyse critique et renouvelée des discours environnementaux en contexte africain à partir d'une étude descriptive des prises de parole de Wangari Maathai, militante écologiste Kenyane et lauréate du Prix Nobel de la Paix en 2004, et de Paul Kagamé, Président de la République du Rwanda depuis le 24 mars 2000. Pour ce faire, cette étude mobilise les outils de la rhétorique et de l'analyse du discours, notamment l'approche énonciative, argumentative et lexicale. Elle montre que les typologies classiques, fondées sur des critères institutionnels ou fonctionnels, sont insuffisantes pour rendre compte de la spécificité des discours environnementaux africains. Les résultats de l'analyse révèlent également trois dynamiques internes majeures que sont : le discours communautaire et symbolique, le discours mémoriel-identitaire et le discours technico-politique. Tous ces dynamiques coexistent et se renforcent mutuellement, produisant des formes discursives originales qui distinguent la parole environnementale africaine de celle occidentale. L'article conclut sur l'intérêt épistémologique d'une approche interne du discours écologique africain, susceptible d'enrichir les outils analytiques disponibles.

Mots-clés : Discours environnemental africain, Analyse énonciative, Analyse argumentative, Analyse lexicale.

Analysis of the internal dynamics of environmental discourses in the african context with Wangari Maathai and Paul Kagame

ABSTRACT

This article offers a critical and renewed analysis of environmental discourses in the African context based on a descriptive study of the speeches of Wangari Maathai, a Kenyan environmental activist and Nobel Peace Prize laureate in 2004, and Paul Kagame, President of the Republic of Rwanda since March 24, 2000. To do so, this study employs the tools of rhetoric and discourse analysis, notably the enunciative, argumentative, and lexical approaches. It demonstrates that classical typologies, based on institutional or functional criteria, are insufficient to account for the specificity of African environmental discourses. The results of the analysis also reveal three major internal dynamics: community and symbolic discourse, memorial-identity discourse, and techno-political discourse. All these dynamics coexist and reinforce each other, producing original discursive forms that distinguish African environmental discourse from Western discourse. The article concludes on the epistemological interest of an internal approach to African ecological discourse, which is likely to enrich the available analytical tools.

KEY Words : African environmental discourse ; Enunciative analysis ; Argumentative analysis ; Lexical analysis.

Análisis de las dinámicas internas de los discursos ambientales en el contexto africano EN palabras de Wangari Maathai y Paul Kagamé

Resumen

El presente artículo propone un análisis crítico y renovado de los discursos ambientales en contexto africano a partir de un estudio descriptivo de las intervenciones de Wangari Maathai, activista ecológica keniana y galardonada con el Premio Nobel de la Paz en 2004, y de Paul Kagame, Presidente de la República de Ruanda desde el 24 de marzo de 2000. Para ello, este estudio emplea herramientas de retórica y análisis del discurso, especialmente el enfoque enunciativo, argumentativo y lexical. Se muestra que las tipologías clásicas, basadas en criterios institucionales o funcionales, son insuficientes para dar cuenta de la especificidad de los discursos ambientales africanos. Los resultados del análisis también revelan tres dinámicas internas principales, que son: el discurso comunitario y simbólico, el discurso memorial-identitario y el discurso técnico-político. Todas estas dinámicas coexisten y se refuerzan mutuamente, produciendo formas discursivas originales que distinguen el discurso ambiental africano del occidental. El artículo concluye sobre el interés epistemológico de un enfoque interno del discurso ecológico africano, susceptible de enriquecer las herramientas analíticas disponibles.

Palabras clave : Discurso ambiental africano; Análisis enunciativo; Análisis argumentativo; Análisis léxico.

INTRODUCTION

La crise environnementale mondiale s'impose comme l'un des principaux enjeux de notre époque. L'Afrique, bien que responsable de moins de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (Afrique Economie, 2026), est paradoxalement le continent qui subit le plus les effets du changement climatique. Désertification du Sahel, réduction rapide des surfaces forestières, inondations meurtrières, tensions autour des ressources naturelles, conflits économique-politiques et migrations climatiques sont autant de phénomènes qui façonnent les discours environnementaux publics des dirigeants, militants, intellectuels et institutions de l'Afrique.

L'étude des discours environnementaux en contexte africain dépasse la simple description des prises de parole et engage une réflexion plus profonde sur les conditions de production du sens. Elle s'intéresse ainsi à des sociétés dont les trajectoires historiques, culturelles et politiques restent profondément marquées par l'expérience coloniale, les recompositions postcoloniales et les enjeux contemporains de développement. Dans les espaces africains, le discours environnemental, au-delà de l'évocation d'une réalité écologique ou climatique, contribue à construire cette réalité en lui

attribuant des significations politiques, sociales et symboliques. Autrement dit, parler d'environnement en Afrique revient aussi à interroger les rapports entre nature, pouvoir, mémoire collective et identité. Dès lors, l'environnement devient une notion pluridimensionnelle. Il peut être envisagé à la fois comme une ressource économique, un patrimoine et héritage culturel, un espace de mémoire ou encore un support d'identités collectives. Les approches typologiques classiques qui distinguent les discours politiques, scientifiques, militants et institutionnels ne sauraient s'appliquer systématiquement aux productions discursives africaines caractérisées par une forte imbrication des registres.

Si cette typologie classique peut s'avérer opératoire dans certains contextes, elle devient rapidement réductrice lorsqu'elle est appliquée aux productions discursives africaines, caractérisées par une forte imbrication des registres. D'ailleurs, pour Paul Ricoeur (1986) : « Tout discours doit être analysé en fonction de la situation d'énonciation qui lui donne sens. » (P. Ricoeur, 1986, p.149). Le discours doit donc être étudié à partir des conditions d'énonciations (le locuteur, le destinataire, le lieu, le moment, les intentions de communication ainsi que le contexte social, politique, culturel ou historique) dans lesquelles il est produit.

Vu que le continent africain est un espace où « les imaginaires, les pratiques et les institutions ne peuvent être lus qu'à travers le prisme de leur historicité propre, irréductible aux catégories importées. » (A. Mbembe, 2000, p.14). À en croire Achille Mbembe, l'analyse de ses discours implique de tenir compte de la mémoire historique, de la colonisation, des systèmes politiques postcoloniaux, des imaginaires culturels et des dynamiques géopolitiques contemporaines. À partir de ce moment, cet article entend questionner les mécanismes internes qui structurent les discours environnementaux africains, et voir comment ces mécanismes justifient une révision des outils typologiques habituels. Il s'intéresse également à l'efficacité rhétorique de ces discours.

Pour l'analyse, nous intéressons à deux figures significatives africaines : Wangari Maathai et Paul Kagamé. Les discours de la première associent étroitement la question environnementale aux problématiques de justice sociale, de mémoire collective et de dignité humaine ; tandis que le second construit une parole davantage orientée vers la gouvernance, le développement durable et la modernisation institutionnelle. Leurs discours offrent ainsi un espace privilégié des spécificités discursives africaines en matière d'environnement.

Notre réflexion s'organise en deux temps. Nous partirons d'une contextualisation de l'étude, avant d'analyser les dynamiques internes du discours environnemental africain.

1. Contextualisation et approches méthodologiques

1.1. Corpus et contextes de production

Le corpus de cette étude est constitué de quatre discours sélectionnés pour leur représentativité et leur accessibilité.

Le discours de réception du Prix Nobel de la Paix de Wangari Maathai, prononcé à Oslo le 10 décembre 2004. Il est produit dans le cadre de la cérémonie officielle de remise du Prix Nobel, devant un public international. Et son discours émis à l'Université Howard à Washington D.C. en 2005. Ce discours est produit dans un cadre universitaire, à l'occasion d'une rencontre avec des étudiants, des enseignants, des chercheurs, quelques mois après l'obtention de son Prix Nobel.

Le discours de Paul Kagame au 15^e Sommet de l'Union africaine, à Addis-Abeba, en juillet 2010. Il est prononcé lors d'une réunion des chefs d'État et de gouvernements africains consacrée aux grands défis du continent notamment le développement durable, la gouvernance et les défis environnementaux. Et de son discours à l'Africa Green Revolution Forum (AGRF), à Nairobi, en septembre 2021, prononcé dans le cadre d'un forum consacré au développement de l'agriculture en Afrique, dans un contexte marqué par les effets du changement climatique et les conséquences de la pandémie de COVID-19.

Ces discours sont produits dans des contextes institutionnels distincts (remise de prix international, milieu académique, sommet continental, forum économique) et s'adressent à des auditoires pluriels : sociétés civiles internationales, diplomatiques, scientifiques, académiques, dirigeants africains, politiques, partenaires économiques, de représentants d'organisations internationales et de médias. Cette diversité des situations d'énonciation constitue précisément l'un des traits qui rend l'étude de leur analyse pertinente. En effet, elle désigne le mélange, dans un même discours, de plusieurs types de discours, registres, genres, voix, styles ou systèmes d'énonciation.

Toutefois, ces quatre discours partagent une caractéristique commune. Ils portent sur les enjeux environnementaux du continent africain et construisent chacun, par des moyens rhétoriques distincts, une vision de la relation entre l'Afrique, la nature et la modernité.

1.2. Approches méthodologiques

Pour répondre à la question de l'efficacité rhétorique des discours environnementaux africains, nous convoquerons trois approches complémentaires que sont : énonciative, argumentative et lexicale.

La première approche, l'analyse énonciative, fondée sur les travaux de Benveniste E. (1966) et de C. Kerbrat-Orecchioni (1980), permet d'analyser les différentes marques de présence du locuteur dans son discours : les déictiques personnels et spatio-temporels, les modalisateurs, etc. Ces indices renseignent sur la manière dont le locuteur se positionne par rapport à son auditoire, à son environnement social et aux valeurs qu'il défend. Ils permettent également de mieux comprendre comment cette dynamique se construit à travers la parole du sujet énonçant et les différents rôles qu'il assume dans le discours.

La deuxième approche, l'analyse argumentative, s'inscrit dans la perspective de C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca (1958), qui notent que « l'argumentation n'est jamais adressée à un auditoire universel abstrait ; elle vise toujours un auditoire particulier dont l'orateur cherche à obtenir l'adhésion » (C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, 1958, p. 25). Dans le prolongement de la tradition rhétorique héritée d'Aristote (Aristote, 1991) cette approche prend en compte les trois dimensions fondamentales de l'argumentation : l'éthos, le logos et le pathos¹. L'approche argumentative nous permettra d'examiner la manière dont les deux locuteurs cherchent à établir leur crédibilité, à structurer leur raisonnement et à obtenir l'adhésion de leurs publics.

Pour terminer, la troisième approche, l'analyse lexicale, porte sur les champs sémantiques dominants, les isotopies (réseaux de termes porteurs d'une signification cohérente) avec J. Greimas Algirdas (1966) et les métaphores qui structurent les discours étudiés. Elle permet de mettre en évidence les différentes représentations de l'environnement construites par les locuteurs, mais également les systèmes de valeurs qui sous-tendent leurs prises de parole. À travers l'étude du lexique, il devient ainsi possible d'observer la coexistence de plusieurs registres lexicaux au sein d'un même discours. Cette pluralité lexicale constitue l'une des manifestations les plus visibles de la complexité discursive présente dans les discours environnementaux africains.

¹ L'éthos renvoie à l'image que le locuteur construit de lui-même dans et par son discours ; le logos concerne l'organisation logique des arguments ainsi que les procédés de démonstration mobilisés ; et enfin, le pathos désigne les stratégies discursives destinées à susciter des émotions, des valeurs ou une adhésion affective chez l'auditoire.

2. Analyse des dynamiques internes

L'analyse des quatre discours révèle que ces discours se caractérisent par une complexité constitutive, qui se manifeste à travers trois dynamiques internes majeures que sont : la dynamique communautaire et symbolique, la dynamique mémorielle-identitaire et la dynamique technico-politique.

2.1. Dynamique communautaire et symbolique : mobilisation morale et responsabilisation collective

La première dynamique interne se caractérise par une mobilisation essentiellement symbolique et communautaire, visant à construire un éthos collectif, rassembleur et à engager la responsabilité de chaque acteur social dans la protection de l'environnement. Comme l'observe Ruth Amossy, « la mobilisation rhétorique passe souvent par la construction d'un « nous » englobant qui transforme l'individu en membre d'une communauté d'action et de destin » (R. Amossy, 2010, p. 12). C'est précisément ce que réalise Wangari Maathai dans son discours de réception du Prix Nobel à Oslo le 10 décembre 2004. L'énoncé suivant illustre le fonctionnement du discours communautaire et symbolique : « Lorsque nous plantons des arbres, nous plantons les graines de la paix. Nous plantons des arbres pour notre avenir commun ». Ici, l'acte écologique dépasse la simple action environnementale pour devenir un symbole politique, moral et universel. À travers cet énoncé, l'oratrice redéfinit le rapport entre l'homme, la nature et la société.

Maathai modifie l'image habituelle qu'on a des arbres. Ils ne sont plus seulement des éléments naturels ou économiques. Ils deviennent symbole de paix, d'avenir et de solidarité. Dès lors, planter un arbre revient à construire la paix et à préparer l'avenir collectif. Le choix de cette formulation répond aussi à une volonté d'universaliser l'engagement écologique. La répétition de l'expression « nous plantons » constitue une anaphore, créant une dynamique collective et associe directement l'auditoire à l'action évoquée. Ce procédé donne du rythme au discours et renforce sa force persuasive. La répétition rend également le message plus mémorable et crée un effet de mobilisation collective. L'emploi de la première personne du pluriel constitue un choix stratégique. En disant « nous », Maathai évite de donner une instruction directe à son auditoire. Le « nous » inclusif dont elle use, la réunit, elle et son auditoire dans une même responsabilité environnementale qui est la préservation de la nature.

Ce « nous » ne désigne pas uniquement les personnes présentes à Oslo. Il représente symboliquement la communauté humaine entière. Le discours dépasse donc le cadre africain pour devenir un appel

universel en faveur de l'environnement. L'engagement écologique prend ainsi une portée mondiale et universelle.

Sur le plan énonciatif, ce pronom personnel possède une forte valeur discursive. Selon Émile Benveniste, les pronoms personnels marquent la présence du locuteur dans son discours (E. Benveniste, 1966, p. 258). Ici, le « nous » crée une relation de proximité entre Maathai et son public. L'oratrice ne se place pas au-dessus de son auditoire. Elle s'inclut elle-même dans l'action qu'elle promeut. Ce procédé réduit la distance avec le public et favorise l'adhésion au message. Cet énoncé traduit également une vision globale de l'environnement. En associant « arbres » et « graines de la paix » dans un rapport analogique, Maathai établit un lien direct entre écologie et paix sociale. L'arbre devient alors un symbole de stabilité, de continuité et de reconstruction collective. Cette représentation s'oppose implicitement aux logiques de destruction, de conflits et de domination.

L'expression « graines de la paix » repose sur une métaphore végétale. La paix est présentée comme quelque chose qui se construit progressivement, à l'image d'un arbre qui grandit avec le temps. Ce trope montre que la paix demande un travail patient et interactif. Elle renvoie aussi à l'idée de transmission générationnelle : planter aujourd'hui, c'est préparer demain.

Le syntagme « avenir commun » renforce cette dimension collective, universelle. L'adjectif épithète « commun » insiste sur la responsabilité partagée de l'humanité face aux enjeux écologiques. Le discours rejoint ainsi les principes du développement durable fondés sur l'interdépendance des sociétés humaines.

Enfin, cet énoncé condense la pensée militante de Wangari Maathai. Fondatrice du Green Belt Movement², elle a toujours associé protection de l'environnement, justice sociale et paix. Dans son discours, l'écologie devient un moyen de transformation sociale et politique. Le reboisement apparaît ainsi comme une forme de résistance contre la pauvreté, les inégalités et les violences.

Aussi, dans son discours à l'Université Howard (2005), Maathai précise la dimension éthique de cet engagement en affirmant que : « La nature nous a tout donné. Quand nous la détruisons, nous nous détruisons nous-mêmes. La crise environnementale est une crise de valeurs, pas seulement de ressources. » Ce second extrait prolonge et renforce la dynamique communautaire puisque le pronom

² Le Mouvement de la Ceinture Verte (Green Belt Movement) est une organisation non gouvernementale citoyenne et indigène au Kenya, fondée par Wangari Maathai en 1977. Ce mouvement vise à réduire la pauvreté et à protéger l'environnement en encourageant la plantation d'arbres autour des villes et des villages pour combattre la déforestation et restaurer les ressources naturelles. Depuis son lancement, plus de 51 millions d'arbres ont été plantés, et le mouvement a également formé de nombreuses femmes à la foresterie et à d'autres métiers pour améliorer leur qualité de vie.

nous y produit cette fois un effet de solidarité dans la responsabilité (Quand nous la détruisons, nous nous détruisons nous-mêmes).

La récurrence du pronom « nous » ici relève d'une structure logique inhérente à l'énoncé. L'oratrice ne peut remplacer ce pronom par un autre sans transformer radicalement la valeur illocutoire de l'acte de discours. En énonçant que « nous la détruisons » puis que « nous nous détruisons », Wangari Maathai associe directement l'auditoire à la fois aux causes de la crise environnementale et à ses conséquences. Le recours répété au pronom « nous » efface la distance entre le locuteur et le public pour construire une responsabilité partagée face à la dégradation de la nature.

Cette stratégie discursive transforme ainsi la perception de l'engagement écologique. Le discours ne présente plus la protection de l'environnement comme une démarche individuelle ou isolée, mais comme une responsabilité collective fondée sur des valeurs communes et sur une conscience partagée du destin humain. À travers cette inclusion, l'écologie apparaît moins comme une contrainte extérieure que comme une cause commune engageant l'ensemble de la communauté humaine. L'engagement écologique devient une responsabilité collective. C'est dire qu'en substituant à l'individu isolé une communauté solidaire, le discours environnemental redéfinit les modalités de l'engagement écologique. Celui-ci ne repose plus sur une responsabilité individuelle abstraite, mais sur une appartenance collective fondée sur des valeurs partagées. L'argumentation repose donc sur un topos causal de réciprocité entre la destruction de la nature et l'autodestruction humaine, qui confère à l'engagement environnemental une dimension existentielle.

De son côté, Paul Kagamé déploie une stratégie de mobilisation communautaire fondée sur l'injonction civique : « Chaque citoyen doit participer à la protection de notre environnement. Ce n'est pas seulement un devoir légal, c'est une responsabilité morale envers les générations futures. » (Sommet de l'Union Africaine, Addis-Abeba, 2010).

De manière énonciative, Kagamé choisit la troisième personne du singulier collectif (chaque citoyen) pour cibler l'individu dans sa relation à la collectivité nationale, puis passe au notre (notre environnement) pour l'intégrer dans un projet commun. Le modal d'obligation doit inscrire l'énoncé dans le registre de la nécessité sociale et morale. Sur le plan argumentatif, Kagamé présente l'engagement environnemental comme relevant simultanément de deux ordres de légitimité : légal et moral. Cette double légitimation est un procédé rhétorique qui élargit le fondement de l'obligation. Même celui qui résisterait à la contrainte légale se voit interpellé par la responsabilité morale envers les générations futures.

Kagamé mobilise aussi ici un lexique civique et institutionnel (citoyen, devoir, protection) en lien avec son statut de chef d'État s'adressant à un auditoire de dirigeants, de responsables politiques et de représentants institutionnels. À travers cette terminologie, l'environnement est présenté comme une question de gouvernance publique et non comme une simple initiative individuelle. Son énoncé fonctionne comme une prescription qui ancre la responsabilité écologique dans le cadre de la citoyenneté nationale. La dimension politique de cette prescription tient au fait qu'elle émane d'une autorité étatique et qu'elle définit l'environnement comme un objet de gouvernance nationale, relevant non seulement de la volonté individuelle, mais d'une obligation structurée par le droit et la norme civique.

La référence aux « générations futures » introduit par ailleurs une dimension pathémique importante. En projetant les effets de la crise environnementale dans l'avenir, le discours cherche à susciter une adhésion émotionnelle de l'auditoire fondée sur la responsabilité, la peur du déclin ou encore la préservation de l'héritage commun.

Ces deux modalités de mobilisation (par la métaphore symbolique chez Maathai, et par la prescription civico-morale chez Kagamé) illustrent la pluralité des formes que peut prendre la dynamique communautaire au sein du discours environnemental africain.

2.2. Dynamique mémorielle-identitaire : mémoire historique, écologie et souveraineté culturelle

La deuxième dynamique interne articule le discours environnemental à la mémoire historique et à la construction identitaire. Elle vise à réhabiliter les savoirs et pratiques écologiques antérieurs à la colonisation, et à positionner l'Afrique comme sujet agissant pour sa propre destinée écologique. Ngũgĩ wa Thiong'o observe que « renouer avec la mémoire précoloniale n'est pas une régression vers le passé, mais un acte de souveraineté : il s'agit de récupérer les fondements d'une ontologie propre, d'une façon d'habiter le monde qui précède la rupture coloniale. » (T. Ngũgĩ, 1986, p. 87). Cette dynamique est particulièrement manifeste dans le discours de Wangari Maathai prononcé à l'Université Howard en 2005 : « Nos traditions respectaient la nature bien avant la colonisation. Nos ancêtres savaient que la terre est vivante, qu'elle doit être nourrie et honorée. Ce savoir n'a pas disparu ; il attend d'être réveillé. »

Le déterminant possessif « nos » dépasse ici la simple idée de possession. Il participe à la construction d'une identité collective partagée entre le locuteur et l'auditoire africain adressé secondairement. À

travers les expressions « nos traditions » ou « nos ancêtres », le discours crée un sentiment d'appartenance commune et inscrit la relation à la nature dans une mémoire collective africaine.

L'emploi de l'imparfait « respectaient » et « savaient » traduit une action ancienne, répétée et durable. Ce temps verbal suggère un rapport stable à la nature, présenté comme profondément enraciné dans les pratiques sociales et culturelles africaines. De plus, le temporel « bien avant la colonisation » introduit une antériorité historique importante. En évoquant les ancêtres, la communauté actuelle et les générations futures, Wangari Maathai inscrit la relation à la nature dans une continuité historique et culturelle propre aux sociétés africaines. Elle remet implicitement en cause l'idée selon laquelle la conscience écologique serait exclusivement issue des modèles occidentaux. Le discours situe ainsi les pratiques environnementales africaines dans une temporalité précoloniale, antérieure aux ruptures historiques provoquées par la colonisation.

De plus, le lexique mobilisé renforce cette représentation. Des termes comme « traditions », « ancêtres », « nature », « vivante », « nourrie » ou « honorée » renvoient à une vision sacralisée de la terre dans laquelle la nature possède une valeur propre qui dépasse son usage économique. L'énoncé final « attend d'être réveillé » donne également à la mémoire une dimension dynamique. Le passé n'est pas présenté comme définitivement disparu, mais comme un héritage encore disponible pour l'action présente.

Sur le plan argumentatif, Maathai s'appuie sur l'autorité du passé pour légitimer l'engagement écologique contemporain. En rappelant que les ancêtres africains entretenaient déjà un rapport respectueux à la nature, elle cherche à montrer que l'écologie ne constitue pas une valeur importée de l'extérieur, mais qu'elle est bien une composante ancienne des sociétés africaines. Cette stratégie rhétorique permet ainsi d'inscrire la question environnementale dans une continuité culturelle et historique propre au continent africain. Le discours valorise ainsi les savoirs endogènes et les pratiques héritées des traditions africaines face aux modèles environnementaux présentés comme importés ou extérieurs au continent. L'écologie n'y apparaît plus seulement comme une question scientifique ou technique, mais aussi et surtout comme un enjeu culturel et politique lié à la préservation d'une identité collective et d'une certaine manière d'habiter le monde.

Par ailleurs, dans son discours de réception du Prix Nobel à Oslo en 2004, Maathai poursuit dans la même perspective en disant qu' : « En Afrique, nous avons appris que la nature n'appartient pas à un individu, mais à la communauté, aux ancêtres et aux générations à venir. Cette sagesse ancestrale est

le fondement de notre engagement environnemental. » Dans cet extrait, le syntagme « nous avons appris » inscrit la sagesse ancestrale dans une expérience collective transmise. Les destinataires de cette transmission sont nommés explicitement : la communauté, les ancêtres, les générations à venir. Ce triple ancrage (passé/présent/futur) produit une légitimité qui repose non sur un savoir importé, mais sur une ontologie africaine partagée. Le discours opère ainsi une valorisation des savoirs locaux face aux modèles exogènes, en présentant l'écologie comme enjeu de souveraineté culturelle.

On retrouve également cette dimension mémorielle et identitaire dans les discours de Paul Kagame. Les décisions environnementales sont présentées ici comme des choix stratégiques reposant sur des compétences endogènes, des politiques publiques et des objectifs de développement à long terme. Dans son discours lors de l'Africa Green Revolution Forum (AGRF) à Nairobi en 2021, il affirme : « L'Afrique n'a pas à importer des modèles de développement. Notre continent a les ressources, l'intelligence et la vision pour définir sa propre voie vers la durabilité. » Cette affirmation est une revendication de souveraineté scientifique et stratégique car elle contredit le préjugé présumé d'une Afrique déficitaire, devant copier des modèles exogènes, et revendique la capacité du continent à produire ses propres solutions écologiques. La dimension mémorielle-identitaire y apparaît de manière implicite, à travers le rejet du modèle importé et l'affirmation d'une capacité propre basée sur des savoirs propres. L'Afrique est définie comme un sujet agissant, pourvu de ressources, d'intelligence et de vision.

Il est évident que la mobilisation de la mémoire historique ne se limite pas à une simple évocation du passé. Elle constitue une véritable stratégie de légitimation discursive. En réinscrivant des pratiques écologiques présentées comme ancestrales chez Maathai, comme endogènes chez Kagamé, dans une temporalité longue ou dans un potentiel propre, les locuteurs africains contestent implicitement l'idée selon laquelle l'écologie serait une préoccupation importée ou récente, les hiérarchies héritées de la colonisation et revalorisent les savoirs africains comme fondements d'une modernité alternative. Cette dimension distingue nettement les discours africains des discours environnementaux occidentaux. Ce faisant, ils opèrent un double mouvement discursif : une déconstruction des hiérarchies de savoirs héritées de la colonisation, et une revalorisation des savoirs africains comme fondement d'une trajectoire de développement environnemental autonome.

2.3. Dynamique technico-politique : gouvernance, modernisation et rationalité stratégique

La troisième dynamique interne s'appuie sur une logique technocratique et une vision tournée vers l'avenir. Elle cherche avant tout à convaincre par l'efficacité des arguments, non par l'émotion ou le

recours au passé. Ce que Charaudeau (2005) appelle la visée de faire faire. Ce discours est caractérisé par un vocabulaire (gouvernance, institutions, technologies, durabilité), un raisonnement centré sur la logique, sur les résultats concrets, et un objectif final qui consiste à produire ou à justifier des politiques publiques. Paul Kagamé, au sein de l'Africa Green Revolution Forum (AGRF) à Nairobi en 2021, illustre cette dynamique : « Le Rwanda place des ressources dans les technologies vertes pour l'avenir. Sans gouvernance environnementale solide, le progrès économique sera de courte durée. Nous avons choisi la voie du développement durable parce que c'est la seule voie rationnelle. »

Le vocabulaire utilisé dans cet extrait (technologies vertes, gouvernance, développement durable) ancre le discours dans un registre technique orienté vers l'avenir. La construction conditionnelle « sans gouvernance environnementale [...] le progrès sera de courte durée » établit la gouvernance environnementale comme une condition indispensable à la durabilité du progrès économique, et non la bonne gouvernance au sens général. Ce lien de cause à effet entre gouvernance environnementale et performance économique relève d'une logique conséquentialiste : on justifie un choix par ses résultats attendus. Enfin, l'expression « la seule voie rationnelle » un rôle rhétorique particulier, car elle présente la décision prise comme une évidence logique et écarte implicitement toute autre option.

Aussi, dans son discours au Sommet de l'Union Africaine à Addis-Abeba en 2010, Kagamé exprimait cette position : « L'Afrique doit se doter d'institutions environnementales fortes, capables de planifier, réguler et innover. La protection de la nature est une question de gouvernance, pas seulement de bonne volonté. » Cet énoncé prolonge la même logique institutionnelle. On reconnaît ici l'éthos du leader technocratique décrit par Amossy (2010), dont la légitimité repose sur la vision stratégique et la capacité à institutionnaliser les solutions. L'Afrique a les moyens et les capacités requises pour pallier aux problèmes écologiques. Il lui faut juste se doter d'institutions capables de lui permettre de mettre ces savoirs au service de la cause environnementale. L'énoncé « L'Afrique doit se doter d'institutions environnementales fortes » est une prescription politique adressée à un auditoire de chefs d'État. Il mobilise un modal d'obligation (doit) pour transformer une orientation politique en impératif de gouvernance.

Il est important de souligner que cette prescription politique n'est pas absente du discours de Maathai, qui l'articule cependant sur le mode humaniste : « Les gouvernements africains doivent changer leurs politiques pour protéger les forêts, les rivières, les terres. Sans lois fortes et sans institutions efficaces, les bonnes intentions ne suffiront pas. » (Discours du Prix Nobel de la Paix, Oslo, 10 décembre 2004).

Cet extrait témoigne de la revendication d'une action gouvernementale structurée (changement de politiques, lois fortes, institutions efficaces). La dimension politique y est explicite. Maathai s'adresse directement aux gouvernements africains et pose l'action législative et institutionnelle comme condition de l'efficacité environnementale.

La convergence entre Maathai et Kagamé sur la nécessité d'une action institutionnelle, bien que formulée dans des registres différents, révèle que la dynamique technico-politique et de gouvernance.

CONCLUSION

L'étude des discours de Wangari Maathai et de Paul Kagame montre que les discours environnementaux africains ne peuvent être analysés uniquement à partir des classifications traditionnelles fondées sur des catégories externes. Les discours étudiés révèlent au contraire une forte complexité énonciative, lexicale et argumentative dans laquelle les questions environnementales s'articulent étroitement à des enjeux de justice sociale, de mémoire historique, de souveraineté culturelle et de développement politique.

L'analyse a permis de mettre en évidence trois dynamiques majeures qui structurent ces discours. La première est une dynamique communautaire et symbolique fondée sur la construction d'un engagement collectif à travers l'emploi du pronom « nous », les métaphores liées à la nature et les références à la responsabilité commune. La deuxième correspond à une dynamique mémorielle et identitaire qui valorise les savoirs précoloniaux et inscrit l'écologie dans une continuité culturelle africaine. Enfin, la troisième dynamique, de nature technico-politique, présente la question environnementale comme un enjeu de gouvernance, de modernisation institutionnelle et de planification stratégique.

Au-delà des résultats obtenus, cette étude invite également à repenser certains cadres théoriques de l'analyse du discours. Elle montre notamment que les outils élaborés dans des contextes occidentaux ne peuvent être appliqués de façon universelle sans prendre en compte les réalités historiques, culturelles et politiques propres aux espaces africains. Dans cette perspective, le discours environnemental apparaît comme un espace où se construisent et se confrontent différentes représentations du continent, de son histoire et de son avenir.

Cette réflexion pourrait être prolongée par plusieurs pistes de recherche, notamment l'élargissement du corpus à d'autres figures africaines, l'étude de l'évolution des discours environnementaux sur une longue période ou encore l'analyse de la réception de ces discours par les publics concernés. Une telle démarche permettrait de mieux comprendre la diversité et la créativité des productions discursives africaines dans le champ environnemental.

Références bibliographiques

ECONOMIE Afrique, « L'Afrique face au changement climatique : initiatives et stratégies pour un avenir durable », disponible sur : <https://economie-afrique.com/a-la-une/lafrigue-face-au-changement-climatique-initiatives-et-strategies-pour-un-avenir-durable/> mis en ligne le 30/01/25 (Consulté le 28 juin 2026).

ARISTOTE, 1991, *Rhétorique*, Traduction de Jean Lauxerois et présentation de Jean Lauxerois. Paris : Les Belles Lettres.

AMOSSY Ruth, 2010, *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*, Paris, Presses Universitaires de France.

BENVENISTE Émile, 1966, *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, Paris, Gallimard.

CHARAUDEAU Patrick, 2005, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert.

KAGAMÉ Paul, juillet 2010, *Discours au 15ème Sommet de l'Union Africaine*, Addis-Abeba, Éthiopie.

KAGAMÉ Paul, septembre 2021, *Allocution à l'Africa Green Revolution Forum (AGRF)*, Nairobi, Kenya.

MAATHAI Wangari, 10 décembre 2004, *Discours de réception du Prix Nobel de la Paix*, Oslo, Norvège.

MAATHAI Wangari, 2005, *Discours à l'Université Howard*, Washington D.C., États-Unis.

MAINGUENEAU Dominique, 2014, *Discours et analyse du discours. Une introduction*, Paris, Armand Colin.

MBEMBE Achille, 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.

NGŨGĨ wa Thiong'o, 1986, *Decolonising the Mind: The Politics of Language in African Literature*, Oxford : James Currey.

CHAÏM Perelman & OLBRECHTS-TYTECA Lucie, 1958, *La Nouvelle rhétorique : Traité de l'argumentation*, Paris, Presses Universitaires de France.

RICŒUR Paul, 1986, *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II*, Paris, Éditions du Seuil.